

La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 Décembre 2025

Délibération n° 2025-111

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	19
Pouvoirs :	3
Votants :	22

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le 10 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée, RICHEUX Sébastien, Adjoints,
LERAY Marc, BURLEN Isabelle, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, FOUCHER Maryline, BLONDEL Isabelle, LERAY Ollivier, CHEREAU Sophie, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

LETOURNEAU Yvan donne pouvoir à DUGABELLE Denis, GENARD Régine donne pouvoir à HERVÉ Catherine, LASSALLE Dominique donne pouvoir à LERAY Marc

Absents non représentés

DOLU Cécile, GUILLEMOT Bernard, VINET Jacky, LUCAS Nathalie, LEBELLE Bernard

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Tableau des effectifs – Modifications et création de poste

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial lors de la séance du 26 novembre 2025,
Considérant les effectifs nécessaires au fonctionnement de la collectivité au 1er janvier 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE - Adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

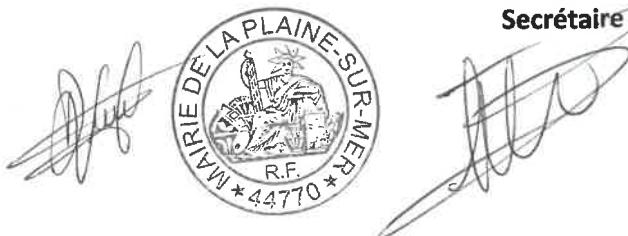
Grade	Quotité	Existant	Modification	Budget 2026
Emploi fonctionnel				
Directeur général des services	TC	1		1
Filière administrative				
Attaché principal	TC	1		1
Attaché	TC	1	- 1	0
Rédacteur principal 1ère classe	TC	3	- 1	2
Rédacteur principal 1ère classe	17,5/35	0	+ 1	1
Rédacteur principal 2ème classe	TC	1		1
Rédacteur	TC	2	- 2	0

Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	5	- 1	4
Adjoint administratif principal 1ère classe	17,5/35	1		1
Adjoint administratif principal 2ème classe	TC	3		3
Adjoint administratif territorial	TC	4	-2	2
Filière culturelle				
Assistant de conservation principal 1ère classe	TC	1		1
Adjoint principal 2ème classe du patrimoine	TC	1		1
Adjoint du patrimoine	TC	1		1
Filière police municipale				
Brigadier-Chef principal	TC	3		3
Gardien de police	TC	2		2
Filière technique				
Ingénieur territorial principal	TC	3	- 1	2
Ingénieur territorial	TC	1	- 1	0
Technicien principal 1ère classe	TC	2	- 1	1
Agent de maîtrise principal	TC	3		3
Agent de maîtrise	TC	2		2
Adjoint technique principal 1ère classe	TC	3		3
Adjoint technique principal 2ème classe	TC	5		5
Adjoint technique territorial	TC	8		8
Adjoint technique territorial	24/35-1102h	1		1
Adjoint technique territorial	6,22/35 - 286h	1		1
Adjoint technique territorial	4,60/35 - 211h	3	- 1	2
Adjoint technique territorial	11,33/35 - 520h	1		1
Adjoint technique territorial	8,55/35 - 392,56h	1		1
Adjoint technique territorial	6,5/35 - 300h	1		1
Adjoint technique territorial	13,5/35 - 620h	1		1
Adjoint technique territorial	7,9/35 - 363h	1		1
Adjoint technique territorial	19/35 - 872h	1		1
Filière sociale				
Agent spé ppal 1ère classe écoles maternelle	TC	1		1
TOTAL Agents				58 agents

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des postes sont inscrits au budget 2026.

Danièle VINCENT
Maire

Benoît BOULLET
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire Acte certifié exécutoire sa transmission au représentant de l'Etat